

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001126726		1ere Gachée: 13:01 (1)		Date: 08/04/2026		reap010426161437		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 07 00 20					
client: 410604		EUROTECH CHAMPAGNE		12 RUE MAURICE PREVOST					
chantier: 060521		Centre vinicole AGRAPART		51450 Bétheny					
				RUE AUGÉ COLIN					
				06.14.53.12.20					
				51190 Avize					
ARRIVÉE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
13:41						00:00		température:	
								vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB254A280DP		BPS				XF1		CL 0,40	
								consistance(7)	
								Dmax	
								S4	
								Dm20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 280									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON				SPHRE 7200				NOM:	
TAXE CARBONE									
HAUSSE ENERGIE									
ECO-PARTICIPATION								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1